

Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

ឯកសារបកប្រែ
TRANSLATION/TRADUCTION
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 08-Jan-2019, 15:20
CMS/CFO: Sann Rada

Annexe « A »

- Bureau des co-procureurs
 Bureau des co-juges d'instruction
 Instruction n° :

Formulaire de renseignements sur la victime

PARTIE B : RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CRIMES ALLÉGUÉS

Vous pouvez répondre à cette rubrique sur une feuille séparée si nécessaire

1. Merci de fournir les détails des crimes allégués :
Lieu (<i>village, district, région, zone</i>) : Centre de Sangkream (សៀមរាប), village de Chong Angkrong (ផ្ទាំងអង្គ្រង), district de Tbaung Khmum (ត្បូងឃ្មុំ), province de Kampong Cham (កំពង់ចាម).
Date (jj/mm/aaaa) : 1977.
Description des crimes allégués (<i>quels sont les crimes qui auraient été commis et de quelle manière</i>) : Veuillez lire les deux feuillets joints.

PARTIE C : DEMANDE DE CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

<i>Remplissez cette partie uniquement si vous souhaitez vous constituer partie civile à une enquête judiciaire.</i>
2. Merci d'indiquer le préjudice, la perte ou le dommage que vous avez subi, et d'en donner une brève description (blessure corporelle, souffrance morale et angoisse, perte ou dommage à la propriété) : Préjudice psychologique et matériel.

Description des crimes

Je m'appelle KEN Mao (កិន ម៉ៅ), j'ai 68 ans, et j'habite le village de Trapeang Sangkè (ត្រពាំងសង្កែ), commune de Sralop (ស្រឡប់), district de Tbaung Khmum, province de Kampong Cham, qui est d'ailleurs mon village natal. Je fais partie d'une fratrie de cinq enfants, deux filles et trois garçons. Nous étions orphelins car nos parents étaient morts sous le régime de LON Nol (លន់ នល់).

Les Khmers rouges nous ont forcés à faire de lourds travaux, décortiquage de paddy, sans nous donner de nourriture suffisante. Ils nous ont imposé un régime alimentaire de soupe de riz totalement liquide, à raison d'une seule louche par personne. Ils nous obligeaient à travailler au-delà de nos forces, jusqu'à l'épuisement. Je venais alors d'accoucher et je n'étais pas en forme. Je devais allaiter ma petite fille qui avait seulement un mois de vie. De plus, je n'avais pas de lait à lui donner, ni de temps à lui consacrer. En effet, je passais ma vie à travailler du matin au soir et j'étais affamée. Les Khmers rouges ont annihilé l'affection qui liait le mari à la femme et la mère aux enfants, en nous séparant et nous implantant à des lieux différents.

En 1976, l'*Angkar* a intégré mon mari dans une unité itinérante de travaux de creusement de canal qui se déplaçait dans les villages de Tuol Chamkar (ទួលចំការ), Preah Andaung (ព្រះអណ្ណង), district de Ponhea Krek (ពញាក្រក់), province de Kampong Cham.

Nous n'osions jamais protester parce que nous avons peur d'être exécutés. Quand nous tombions malades, nous ne nous plaignions jamais, sinon, ils nous accusaient d'avoir des maladies idéologiques et d'avoir une attitude ennemie.

En 1978, les Khmers rouges sont venus arrêter mes deux petites sœurs, les ont ligotées les mains derrière le dos et les ont jetées dans une charrette à cheval. J'étais à la fois terrifiée et débordée de compassion pour mes sœurs. J'ai alors pleuré et me suis mortifiée, sans oser m'exprimer bruyamment, ayant peur d'être accusée d'appartenance à l'ennemi et d'être tuée.

Enfin, au début de l'année 1978, les Khmers rouges ont exterminé mon frère cadet Bo (បូ), qui était soldat, à Prey Koki (ព្រៃកកី) qui se trouvait sous le contrôle de Sophi (សុភី), dans le village de Trapeang Sangkè dont la pagode était située à l'est. Je ne sais pas de quel endroit ont-ils amené mon frère cadet, toujours est-il que j'ai vu des khmers rouges armés jusqu'aux dents l'escorter et passer devant ma maison. Devant cette scène, je n'ai pu que verser des larmes, je n'ai pas pu aider mon frère cadet, de peur d'être tuée.

Un autre frère cadet était marié et vivait avec sa femme et ses enfants dans le village de Trapeang [illisible], commune de Sralop, district de Tbaung Khmum, province de Kampong Cham. Mon frère cadet, [illisible], mourait de faim et était épuisé par de lourds travaux. Sa femme et ses enfants périssaient également de famine. Dans ces conditions, il a dû aller pêcher au lancer des poissons et des grenouilles pour calmer sa faim. Il a fait cela discrètement la nuit pour ne pas être vu des Khmers rouges. Malgré tout, à la fin, ces

derniers l'ont pris en flagrant délit, l'ont arrêté et jeté en prison en l'enchaînant et en le privant de nourriture. Plus tard, je devais entendre dire qu'ils avaient tué mon frère cadet dans le village de Puo Pi (ព្រំព័ទ្ធ).

À la fin de 1977, les Khmers rouges nous ont déportés, les habitants et moi-même, dans le village de Soseng, district de Prey Chhor (ស្រុកជ្រៃគុល), province de Kampong Cham. Je venais d'accoucher d'une deuxième petite fille, alors que je vivais avec mon mari et mes enfants. Les Khmers rouges m'ont ordonné de simplement vanner du paddy parce que je venais d'avoir un bébé. Les autres devaient faucher le paddy car nous étions en pleine saison de moisson. Sur place, au bout de trois ou quatre mois, les Khmers rouges ont fait cuire une soupe de riz dans laquelle ils ont mis de l'antrine dans le but de tuer des centaines de familles. À ce moment précis, beaucoup de gens sont morts d'empoisonnement. J'ai eu une chance inouïe. J'ai vu des gens mourir après avoir mangé cette soupe de riz, ce qui m'a permis de survivre jusqu'à aujourd'hui. Comme nous étions terrifiés, nous avons fui en foule et nous avons traversé Tonle Bit (ទន្លេប៊ិត) en bateau pour pouvoir retourner dans le village de Sralop le 7 janvier 1979.

Aujourd'hui encore, je suis habitée par la peur après les morts qui ont marqué ma famille, en particulier celle de mes cadets. Je voudrais me venger des Khmers rouges pour ce qu'ils ont fait à ma famille et aux habitants. Je nourris toujours une brûlante colère envers ces Khmers rouges. Je souhaite qu'on les juge rapidement. Enfin, je voudrais qu'un avocat me défende, mais je n'ai pas besoin de mesures de protection pour ma sécurité.